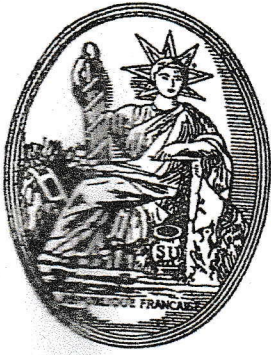


*Acte Propriété*



Du 4 MAI 1991

DONATION-PARTAGE ET PARTAGE

L A P E Y R E

Publié au premier bureau des hypothèques de TARBES  
Le 10 Juin 1991  
Volume 1991 P Numéro 2476

**M<sup>es</sup> Jean-Louis et Jean-Marc NAVARRET**

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Siège Social: 65310 LALOUBÈRE

Bureau annexe:

65360 REDNAC

DU 4 MAI 1991.

J.M./C.L.

DONATION-PARTAGE

ET PARTAGE

L A P E Y R E

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE,  
Le quatre mai.

Maître Jean-Marc NAVARRET, notaire soussigné, membre de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE, titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à LALOUBERE (Hautes-Pyrénées),

A reçu le présent acte authentique à la requête des personnes ci-après identifiées.

IDENTIFICATION DES PARTIES

Les parties requérantes au présent acte sont :

Monsieur LAPEYRE Raymond, né à SEMEAC (H.P) le 8 Mai 1926, retraité,

Et Madame CAZERES Odette Jeanne Marguerite Charlotte, née à BERNAC DEBAT le 15 Février 1927, commerçante, son épouse,  
Demeurant ensemble à BERNAC-DEBAT (65360).

Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BERNAC DEBAT le 29 Juillet 1950 ; régime matrimonial non modifié depuis.

Ci-après dénommés "les donateurs".

D'UNE PART.

1°/ Monsieur LAPEYRE Henri Jean Romain, né à BERNAC DEBAT le 23 Mai 1953, cadre,

Demeurant à MIRANDE (32300) Quartier Valentees.

Epoux de Madame SOUCAZE Claudine Alice, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BAGNERES DE BIGORRE le 5 Août 1978 ; régime matrimonial non modifié depuis.

2°/ Monsieur LAPEYRE Jean Raymond Romain, né à BERNAC DEBAT le 23 Août 1954, géomètre expert,

Demeurant à BERNAC-DEBAT.

Epoux de Madame ARBERET Danielle Mireille, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BERNAC DEBAT le 28 Août 1982 ; régime matrimonial non modifié depuis.

3  
O.L.L.R JL #

Première Page.

3°/ Monsieur LAPEYRE Pierre Gilbert, né à BERNAC DEBAT le 6 Août 1962, cuisinier, Demeurant à BERNAC-DEBAT. Célibataire.

Ci-après dénommés "les donataires copartagés".

D'AUTRE PART.

PRESENCE

M. et Mad. LAPEYRE-CAZERES, M. LAPEYRE Henri, M. LAPEYRE Jean et M. LAPEYRE Pierre sont présents.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

Il est précisé :

a) Que les donataires copartagés agiront pour toutes les obligations qu'ils contractent vis-à-vis des donateurs, solidairement entre eux et que par abréviation, les susnommés seront appelés "LE OU LES DONATEURS" et "LE OU LES DONATAIRES COPARTAGES" quel que soit leur genre ou leur nombre respectif, qu'ils agissent directement ou par mandataire.

b) Que les termes "BIEN DONNE", "BIEN PARTAGE", "IMMEUBLE" ou "DROITS IMMOBILIERS", employé au cours du présent acte s'appliquent aux biens ou à l'ensemble des biens compris sous la rubrique "MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER" ci-après établie, qu'il s'agisse soit d'un ou plusieurs biens mobiliers, soit d'un ou plusieurs immeubles ou de droits immobiliers, d'un seul tenant ou pas, bâtis ou non bâtis, ou de locaux en copropriété.

DONATION-PARTAGE

M. et Mad. LAPEYRE-CAZERES, donateurs, ont, par ces présentes, fait donation entre vifs à titre de partage anticipé, conformément aux dispositions des articles 1075 et suivants du Code Civil,

A M. LAPEYRE Henri, M. LAPEYRE Jean et M. LAPEYRE Pierre, leurs trois enfants et seuls présomptifs héritiers chacun pour un/tiers, donataires aux présentes pour mêmes quotités, qui acceptent expressément,

Des biens ci-après désignés.

MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER

Biens dépendant de la communauté d'entre les donateurs :

Article 1 : la pleine propriété d'un immeuble en nature de maison d'habitation et dépendances avec terrain autour, sis à BERNAC-DEBAT lieudit "Le Bourg" figurant à la matrice cadastrale rénovée de ladite commune section B :

- sous le n° 63 (sol) pour .....	6a 58ca
- sous le n° 64 (pré) pour .....	6a 86ca
- sous le n° 346 (terre) pour .....	5a 46ca
- sous le n° 347 (jardin) pour .....	2a 16ca
- sous le n° 349 (pré) pour .....	2a 29ca
Soit ensemble pour .....	<u>23a 35ca</u>

Report .....	890.000 F
Mais à charge par lui de payer à titre de soulte à son frère M. LAPEYRE Pierre la somme de .....	<u>58.000 F</u>
Différence égale au montant de ses droits .....	<u>832.000 F</u>

**M. LAPEYRE Pierre :**

Pour fournir à ce donataire copartagé le montant de ses droits dans la masse des biens donnés et à partager, il lui est attribué ce qu'il accepte :

1°/ La nue-propriété pour y réunir l'usufruit au jour du décès du dernier vivant des donateurs de l'immeuble en nature de ~~maison~~ ~~vétuste avec terrain attenant~~ sis à BERNAC DEBAT lieudit "Le Bourg" cadastré section B n° 130 formant l'article 2 de la masse pour le montant de son estimation en nue propriété soit ..... 20.000 F

2°/ La pleine propriété des 35/100èmes indivis de l'immeuble en nature de maison d'habitation et dépendances sis à SEMEAC 1, rue Maréchal Foch et rue du 8 Mai, formant l'article 3 de la masse ci-dessus estimé en pleine propriété 700.000 F dont les 35/100èmes sont ..... 245.000 F

3°/ La nue-propriété pour y réunir l'usufruit au jour du décès du dernier vivant des donateurs de l'immeuble en nature de maison d'habitation et de commerce avec cour et jardin sis à BERNAC DEBAT lieudit "Le Bourg" cadastré section B n° 146 formant l'article 4 de la masse pour le montant de son estimation en nue propriété soit ..... 504.000 F

4°/ La pleine propriété des deux parcelles en nature de sol sises à BERNAC DEBAT lieudit "Le Bourg" cadastrées section B n°s 342 et 344 formant l'article 7 de la masse pour le montant de leur estimation en pleine propriété soit 2.000 F

5°/ La somme de 3.000 F à recevoir à titre de soulte de son frère M. LAPEYRE Henri ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ci ..... 3.000 F

6°/ La somme de 58.000 F à recevoir à titre de soulte de son frère M. LAPEYRE Jean ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ci ..... 58.000 F

Montant total des attributions de M. LAPEYRE Pierre égal à ses droits ..... 832.000 F

PAIEMENT DES SOULTES

M. LAPEYRE Henri et M. LAPEYRE Jean ont payé comptant à M. LAPEYRE Pierre qui le reconnaît et leur en consent bonne et valable quittance en se désistant de tous droits de privilège :

- M. LAPEYRE Henri la somme de 3.000 F,
  - et M. LAPEYRE Jean la somme de 58.000 F,
- montant des soultes ci-dessus stipulées à leurs charges et profit respectifs.

DONT QUITTANCE.

Sixième Page.

JL  
 - LR  
 O.L.  
 LP  
 ↗

O.L.L.R      JL      LP